



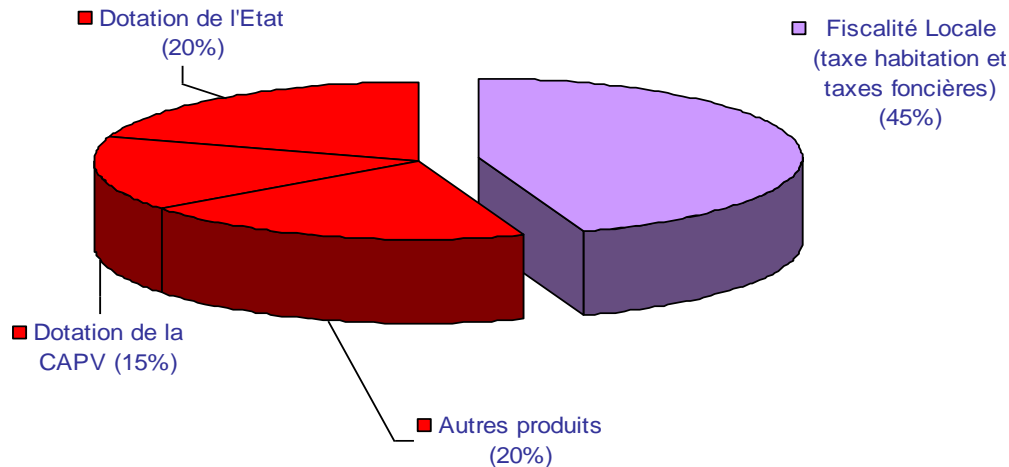
MAIRIE
DE
SAINT-BLAISE DU BUIS
(38140)

BUDGET 2013

FONCTIONNEMENT

723 537.30 €uros

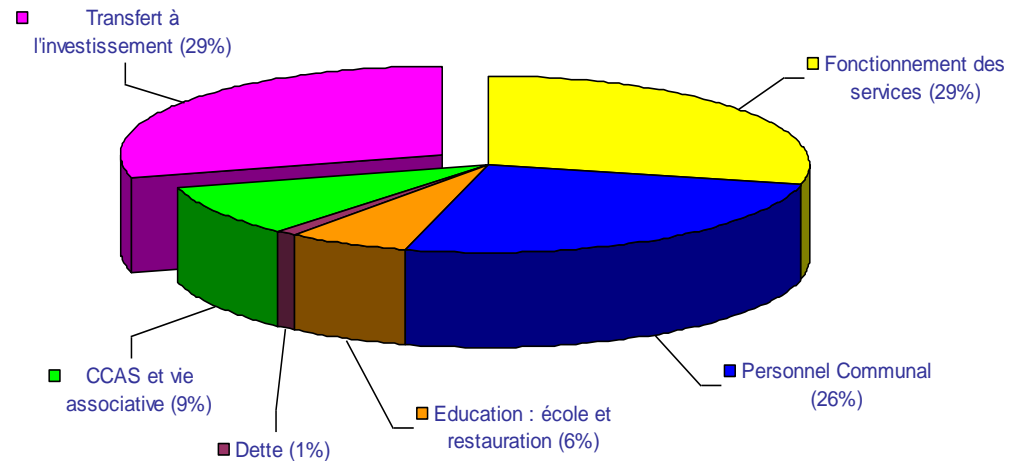
D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



Recettes fiscales (45%) : il s'agit de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Recettes non fiscales (55%) : il s'agit des différents concours financiers de l'Etat (20%) et des dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais CAPV (15%). Les autres produits (20%) concernent les droits de mutations (recettes sur les ventes immobilières), la cantine scolaire, les revenus des immeubles, les locations, ...

OÙ VA L'ARGENT ?



Les dépenses sont ventilées en 3 grandes sections :

- ❖ 29% sont consacrés à faire fonctionner les services (eau, électricité, fournitures, entretien bâtiments et matériels, déneigement, ...)
- ❖ 26% des sommes reçues servent à payer le personnel.
- ❖ 29% correspondent à l'excédent de fonctionnement qui servira à financer les investissements.

Le reste des dépenses (16%) est consacré à l'éducation, la dette, le CCAS et la vie associative.



MAIRIE
DE
SAINT BLAISE DU BUIS
(38140)

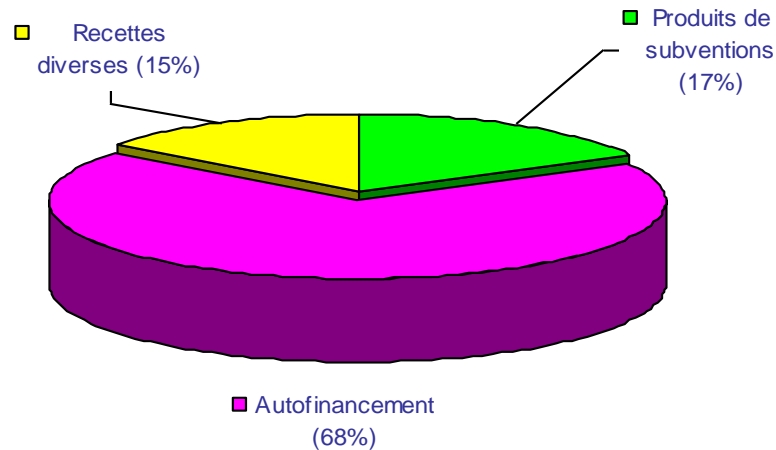
BUDGET 2013

INVESTISSEMENT

958 260.62 €uros

A la demande de la Trésorerie, la même somme de 138 445,36€ a été inscrite en recettes et en dépenses d'investissement. Cette somme, en réalité, n'est ni une dépense ni une recette mais correspond simplement à des écritures de régularisation des années précédentes. Elle est donc exclue du budget réel d'investissement, celui-ci s'équilibre ainsi à 958 260,62€ (1 096 705,98€ – 138 445,36€).

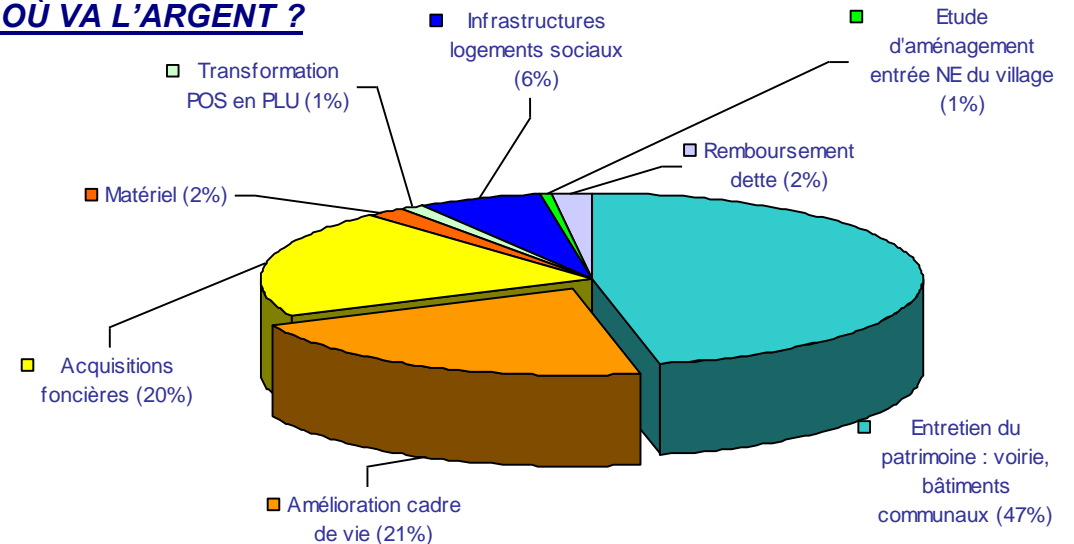
D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



L'autofinancement est important et évite à la commune d'avoir recours à l'emprunt. Il représente à lui seul 68% des recettes d'investissement soit 655 529.62€.

- ❖ En 2013, nous bénéficierons d'un remboursement de TVA, notamment sur les travaux de réhabilitation de la Halle du Buis réalisés en 2012 (116 000€). Avec la perception de la taxe locale d'équipement (23 171€), ces deux sommes représentent 15% des recettes.
- ❖ Le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et l'Etat vont aussi nous verser des subventions sur les acquisitions ou travaux pour 163 560€ soit 17% des recettes.

OÙ VA L'ARGENT ?



Les dépenses sont caractérisées d'une part par le prolongement des dépenses engagées en 2012 et d'autre part par 4 nouvelles décisions prises pour 2013, réparties comme suit :

- ❖ **Entretien du patrimoine (47%)** dont voirie (210 000€), réhabilitation halle (90 000€), sol halle (50 000€), entretien des bâtiments communaux (22 000€), mur cimetière (25 000€), acquisition columbarium (13 000€).
- ❖ **Amélioration du cadre de vie (21%)** dont enfouissement réseaux électriques et éclairage public du Châtelard et du Deveze (193 000€), accessibilité (5 000€), Etang Côte Manin (400€), étude environnementale (6 600€).
- ❖ **Acquisitions foncières (20%)** : réserve pour appréhender des projets futurs (194 129€).
- ❖ **Etude d'aménagement de l'entrée Nord-Est du village (1%)**
- ❖ **Matériel (2%)** : pour la cantine, l'école, la mairie, l'agent technique...
- ❖ **Transformation Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (1%)**
- ❖ **Infrastructures Logements sociaux de la Source (6%)** : achat terrain pour la voirie.

Le remboursement de la dette ne représente que 2%.

